



LA VILLE DE ROSHEIM INFORME



Afin de préserver la mixité paysagère et la biodiversité locale, la Ville de Rosheim a acquis des terrains au sein de l'Espace Naturel Sensible du Bischenberg. Il s'agit de prés et de vergers que la Ville souhaite proposer à la location des résidents de Rosheim.

La liste des parcelles, le règlement d'utilisation ainsi que les conditions et modalités de candidature sont disponibles sur le site de la Ville. Les candidatures sont à adresser à la mairie par mail (mairie@rosheim.com) ou par courrier.

Conditions et modalités de candidature :

- *Être résidant de Rosheim ;
Ne pas être propriétaire ou locataire d'un verger ou d'un pré à Rosheim ;
Être en mesure d'entretenir un verger ;
Avoir lu et accepter le règlement d'utilisation des vergers familiaux.*

- *Envoyer un courrier ou un mail à la mairie (mairie@rosheim.com) en précisant :*
 - *votre nom et prénom,*
 - *votre adresse,*
 - *vos coordonnées mail et téléphone,*
 - *la ou les parcelles que vous souhaiteriez louer,*
 - *vos motivations concernant la location que vous sollicitez.*

Joindre à votre envoi :

- *un justificatif de domicile de moins de 3 mois,*
- *une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité.*

Informations concernant l'utilisation des terrains :

Les terrains loués sont à utiliser exclusivement comme vergers familiaux. La plantation de potagers y est interdite. La location fera l'objet d'un contrat conclu entre la Ville et le locataire pour une durée maximale de 5 ans. Le règlement d'utilisation des vergers familiaux devra être paraphé par le locataire.

La tarification varie en fonction de la surface de la parcelle :

- *de 1 à 5 ares : 15 €/an ;*
- *au-delà de 5 ares : 30 €/an*